



Assemblée générale

Distr. limitée
12 février 2020
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-septième session
Vienne, 3-14 février 2020

Projet de rapport

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

1. Conformément à la résolution [74/82](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ».
2. Les représentants de l'Allemagne, du Chili, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point. L'observateur de CANEUS International a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
 - a) « Édition 2020 d'ActInSpace : contribution à l'initiative "Accès à l'espace pour tous" », par le représentant de la France ;
 - b) « L'espace au service de l'eau », par la représentante du Bureau des affaires spatiales ;
 - c) « Aperçu des résultats du Congrès de la génération spatiale 2019 », par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale ;
 - d) « Le projet chinois d'assemblage, d'intégration et d'essais de satellites au niveau international », par le représentant de la Chine ;
 - e) « Les expériences de l'Agence spatiale italienne pour la mission BEYOND : des applications pour une vie meilleure dans l'espace », par le représentant de l'Italie.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

4. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution [74/82](#), s'était félicitée des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, lequel



offrait des avantages uniques aux États Membres, en particulier aux pays en développement, qui participaient à ces activités.

5. Le Sous-Comité a reconnu la contribution unique et continue apportée par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en faveur de la promotion et de l'aide aux activités de renforcement des capacités des États Membres, en particulier des nations spatiales émergentes. À cet égard, le Sous-Comité a reconnu le rôle essentiel joué par le Bureau des affaires spatiales dans la mise en œuvre du Programme.

6. À la 915^e séance, le 3 février, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a informé le Sous-Comité de l'état d'avancement des activités menées par le Bureau dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

7. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa précédente session, des contributions en espèces et en nature, y compris du personnel sous forme de prêts non remboursables, avaient été proposées pour les activités du Bureau, y compris le Programme pour les applications des techniques spatiales, par les entités suivantes : Administration spatiale nationale chinoise ; Agence chinoise pour les vols spatiaux habités ; Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) ; Agence spatiale européenne (ESA) ; Agence spatiale mexicaine ; Agence spatiale roumaine ; Centre de gestion des catastrophes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ; Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) ; Centre national chinois de lutte contre les catastrophes ; Commission européenne ; Commission nationale argentine des activités spatiales (CONAE) ; Conseil de la recherche scientifique et technique de Turquie ; Fédération internationale d'astronautique (FIA) ; GeoSAR Mexico (GEOSARMEX) ; Gouvernement autrichien (Ministère fédéral des transports, de l'innovation et de la technologie et Agence autrichienne de promotion de la recherche) ; Gouvernement brésilien ; Gouvernement chilien ; Gouvernement chinois ; Gouvernement des États-Unis (National Oceanic and Atmospheric Administration) ; Gouvernement indien (UNNATI : programme d'assemblage de nanosatellites et de formation organisé dans le cadre d'UNISPACE) ; Gouvernement luxembourgeois ; Institut géographique Agustin Codazzi ; Institut indien de technologie de Roorkee ; Institut spatial équatorien ; Joanneum Research Forschungsgesellschaft mbH (Autriche) ; Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie ; Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) ; Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; Secure World Foundation ; Sierra Nevada Corporation ; Université autonome de l'État de Mexico ; Université de Beihang (Chine) ; Université de Bonn (Allemagne) ; Université de Delta State (États-Unis) ; Université fédérale de Santa Maria (Brésil) ; University of the South Pacific (Fidji).

8. Le Sous-Comité a noté que, depuis sa dernière session en 2019, le Bureau avait conclu des mémorandums d'accord, des accords de financement et des accords-cadres dans le contexte de ses activités de renforcement des capacités, notamment de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Bureau avait aussi prorogé des accords conclus avec l'armée de l'air chilienne ; l'Administration spatiale nationale chinoise ; le Ministère du développement numérique, de la défense et de l'industrie aérospatiale du Kazakhstan ; le Gouvernement luxembourgeois ; la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis ; le Centre spatial Mohammed Bin Rashid (Émirats arabes unis) ; la Commission européenne ; l'Organisation de l'aviation civile internationale ; l'Agence spatiale européenne ; la Secure World Foundation ; le Conseil consultatif de la génération spatiale ; l'Asteroid Foundation ; l'Institut Keldysh de mathématiques appliquées de l'Académie des sciences de la Fédération de Russie ; l'Université de Bonn (Allemagne) ; Airbus Defence and Space GmbH ; Avio S.p.A ; et la Sierra Nevada Corporation.

9. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement japonais, par l'intermédiaire de l'Institut de technologie de Kyushu, et le Gouvernement italien, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella en collaboration avec l'Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica, avaient continué d'offrir des bourses à des étudiants de pays en développement dans le cadre du programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites et dans le cadre du programme ONU/Italie de bourses d'études de longue durée sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les applications connexes, respectivement.

10. Le Sous-Comité a pris note du programme DropTES (Drop Tower Experiment Series), programme de bourses d'études du Bureau des affaires spatiales mené en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), dans le cadre duquel les participants pouvaient étudier la microgravité en réalisant des expériences dans une tour d'impesanteur. Dans le cycle actuel du programme de bourses, une équipe internationale constituée de membres de l'Université polytechnique de Milan, de l'Université de Séville et de l'Université du Colorado à Boulder a obtenu la bourse à l'issue d'un processus de sélection concurrentiel. L'avis de possibilité de participation pour le septième cycle du programme DropTES a été publié, avec le 28 février 2020 comme délai de présentation des candidatures.

11. Le Sous-Comité a noté que la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, agissant en collaboration avec la JAXA, s'était poursuivie dans le cadre du programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale, appelé « KiboCUBE ». Le programme avait été lancé en septembre 2015. En tant que premier pays lauréat, le Kenya a lancé son premier CubeSat, nommé 1KUNS-PF, depuis Kibo en mai 2018. Les CubeSats élaborés par des équipes du Guatemala, de Maurice, d'Indonésie et de la République de Moldova, qui avaient été sélectionnées pour les deuxième, troisième et quatrième cycles du programme KiboCube, devraient faire suite à la mission du Kenya. Le résultat final de la sélection pour le cinquième cycle a été annoncé le 7 février 2020, à l'occasion de la cinquante-septième session du Sous-Comité, le Système d'intégration de l'Amérique centrale ayant été désigné vainqueur. L'objectif du programme était de promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des techniques spatiales et de leurs applications dans le cadre de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, en offrant à des établissements d'enseignement et de recherche de pays en développement la possibilité de déployer des CubeSats depuis le module Kibo.

12. Le Sous-Comité a noté la poursuite de la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement chinois (par l'intermédiaire de l'Agence chinoise pour les vols spatiaux habités) pour la mise en œuvre des activités de coopération ONU/Chine sur l'utilisation de la station spatiale chinoise dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous ». Ces activités de coopération novatrices et tournées vers l'avenir visaient à fournir à des scientifiques du monde entier l'occasion de mener leurs propres expériences à bord de la station spatiale chinoise et, partant, d'ouvrir les activités d'exploration spatiale à tous les pays et de créer un nouveau modèle pour le renforcement des capacités en sciences et techniques spatiales. Pour la première fois, la possibilité de mener des expériences scientifiques à bord de la station spatiale chinoise avait été offerte à tous les États Membres et, en particulier, aux pays en développement. À l'issue du processus de candidature et de sélection, neuf projets ont été retenus pour le premier cycle d'application à bord de la station spatiale chinoise. Les neuf projets concernaient 23 établissements de 17 États Membres des régions Asie-Pacifique, Europe, Afrique, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

13. Le Sous-Comité a pris note du programme d'expériences sur l'hypergravité (HyperGES), programme de bourses du Bureau des affaires spatiales entrepris en

collaboration avec l'ESA. Dans le cadre de ce programme, les étudiants peuvent mieux comprendre et décrire l'influence de la gravité sur les systèmes en réalisant des expériences dans la centrifugeuse de grand diamètre du Centre européen de recherche et de technologie spatiales de l'ESA à Noordwijk (Pays-Bas). Le premier avis de possibilité de participation au programme HyperGES a été publié, avec le 31 janvier 2020 comme délai de présentation des candidatures. Les candidatures attendues ont été bien reçues et sont examinées en vue de la sélection finale.

14. Le Sous-Comité a continué d'exprimer ses préoccupations concernant les ressources financières toujours limitées affectées aux activités de renforcement des capacités du Bureau, y compris au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, et a demandé aux États Membres de fournir le soutien nécessaire au moyen de contributions volontaires.

15. Le Sous-Comité a noté que le Programme continuait de mettre en œuvre l'initiative « Accès à l'espace pour tous », qui était axée sur le développement de la capacité des États Membres à accéder aux avantages de l'espace et qui offrait aux partenaires des possibilités de recherche pour développer les technologies nécessaires à l'envoi de matériel dans l'espace, l'accès à des installations terrestres et orbitales uniques pour des expériences en microgravité, et l'accès aux données spatiales ainsi que la formation à leur utilisation, y compris pour les données astronomiques.

16. Le Sous-Comité a également noté que le Programme avait pour objectif de promouvoir, par la coopération internationale, l'utilisation des techniques et des données spatiales au service du développement économique et social durable dans les pays en développement, en renforçant leur capacité à utiliser les techniques spatiales ou en constituant une telle capacité quand celle-ci n'existait pas ; en sensibilisant les décideurs à l'intérêt économique et aux avantages supplémentaires pouvant être obtenus ; et en renforçant les activités d'information destinées à mieux faire connaître les retombées bénéfiques des techniques spatiales.

17. Le Sous-Comité a également pris note des activités ci-après, menées par le Bureau dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2019, en collaboration avec les États Membres et des organisations internationales :

- a) Atelier ONU/Jordanie sur le partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation, tenu à Amman du 25 au 28 mars 2019 ([A/AC.105/1208](#)) ;
- b) Forum ONU/Chine sur les solutions spatiales au service des objectifs de développement durable, tenu à Changsha (Chine) du 24 au 27 avril 2019 ;
- c) Conférence internationale ONU/Roumanie sur les solutions spatiales au service d'une agriculture durable et d'une agriculture de précision, tenue à Cluj-Napoca (Roumanie), du 6 au 10 mai 2019 ([A/AC.105/1214](#)) ;
- d) Atelier sur l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace, organisé par le Centre international Abdus Salam de physique théorique avec l'appui du Bureau des affaires spatiales et tenu à Trieste (Italie) du 20 au 24 mai 2019 ([A/AC.105/1215](#)) ;
- e) Atelier sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, organisé par la University of the South Pacific et coparrainé par le Bureau des affaires spatiales et le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Suva du 24 au 28 juin 2019 ([A/AC.105/1216](#)) ;
- f) Colloque ONU/Autriche sur le thème « L'espace : un outil au service de l'accessibilité, de la diplomatie et de la coopération », tenu à Graz (Autriche), du 2 au 4 septembre 2019 ([A/AC.105/1220](#)) ;
- g) Vingt-septième Atelier sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales, sur le thème « Assurer l'inclusion et l'égalité grâce aux applications spatiales et à l'exploration de l'espace », organisé par la FIA avec l'appui

du Bureau des affaires spatiales, tenu à Washington du 18 au 20 octobre 2019 (A/AC.105/1218).

18. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales avait organisé et continuait d'organiser des activités de renforcement des capacités, y compris dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, en collaboration avec les Gouvernements autrichien, brésilien, espagnol, indien et mongol, ainsi qu'avec la FIA. Il a également été informé que ces activités devaient porter sur les thèmes suivants : solutions spatiales pour l'action climatique ; astronomie et protection des installations d'observation astronomique ; systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) ; météorologie de l'espace ; et renforcement des capacités dans le domaine des techniques spatiales et de leurs applications. Le Sous-Comité a noté que le Bureau présenterait des rapports et des compléments d'information sur ces activités à sa cinquante-huitième session, en 2021.

19. Le Sous-Comité a noté qu'outre les conférences des Nations Unies, stages de formation, ateliers, séminaires et colloques organisés en 2019 et prévus en 2020, le Bureau des affaires spatiales avait mené ou prévoyait de mener d'autres activités dans le cadre du Programme, axées sur les domaines suivants :

- a) Appui aux activités de renforcement des capacités dans les pays en développement par l'intermédiaire des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ;
- b) Renforcement de son programme de bourses de longue durée pour appuyer la mise en œuvre de projets pilotes ;
- c) Intégration de la question de l'égalité femmes-hommes dans toutes ses activités ;
- d) Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales ;
- e) Lancement de projets pilotes ou appui à ceux déjà lancés, pour donner suite aux activités du Programme menées dans des domaines présentant un intérêt prioritaire pour les États Membres ;
- f) Prestation, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres, aux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux organisations nationales et internationales compétentes ;
- g) Élargissement de l'accès aux données et autres informations relatives à l'espace ;
- h) Application d'une approche intégrée et intersectorielle aux activités, le cas échéant.

20. Le Sous-Comité a en outre pris note des principales activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, à savoir le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise ; le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue française ; le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine).

21. Quelques délégations ont estimé que l'ONU devait continuer de promouvoir activement son rôle dans la coopération entre pays en développement et pays développés, ainsi qu'entre pays en développement, afin de renforcer l'infrastructure et la technologie du secteur spatial, en particulier par le renforcement des capacités, l'échange d'informations et le transfert de technologie, qui pouvaient accélérer le développement dans divers domaines de la vie. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé qu'il importait de promouvoir la collaboration

entre pays en développement et pays développés afin de garantir un accès équitable aux sciences et techniques spatiales.

B. Coopération régionale et interrégionale

22. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/82, avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États Membres à développer leurs capacités spatiales et contribuer à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, elle avait demandé aux organisations régionales compétentes et à leurs groupes d'experts d'offrir l'assistance nécessaire pour que les pays soient en mesure d'appliquer les recommandations des conférences régionales. À cet égard, elle avait pris note de l'importance de la participation égale des femmes dans tous les domaines de la science et de la technique.

23. Le Sous-Comité a noté que la huitième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, sur le thème « Perspectives et défis du développement spatial africain », s'était tenue à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, du 2 au 4 décembre 2019. La conférence se tiendrait à l'avenir tous les deux ans, et la prochaine édition serait accueillie par l'Agence spatiale nationale sud-africaine à Durban (Afrique du Sud) d'ici à la fin octobre 2021.

24. Le Sous-Comité a aussi noté que la conférence internationale intitulée « Espace et développement durable 2020 » (CEDS-2020) se tiendrait du 1^{er} au 3 juillet 2020 à la faculté de sciences physiques et de mathématiques de l'Université du Chili. L'objectif de cette conférence serait de contribuer à l'examen et à la discussion de quatre thèmes : opportunités et enjeux associés à l'activité spatiale ; développement des sciences et des techniques spatiales ; innovation et développement industriel ; et utilisation de l'espace comme un enjeu mondial et sa contribution au développement durable.

25. Le Sous-Comité a noté en outre que la vingt-sixième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales sur le thème « Promotion de divers liens vers une nouvelle ère spatiale » s'était tenue à Nagoya (Japon) du 26 au 29 novembre 2019. La vingt-septième session se tiendrait au Viet Nam à l'automne 2020.

26. Le Sous-Comité a noté qu'au cours de la dernière décennie, l'APSCO avait bénéficié à ses États membres par le biais de diverses activités de coopération visant à exploiter pleinement sa zone de couverture géographique exceptionnellement étendue et à partager efficacement ses ressources.

VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

27. Conformément à la résolution 74/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes ».

28. Les représentants de l'Allemagne, du Bélarus, du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Mexique, du Pérou et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

29. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Projet EO-ALERT : une architecture de satellites entièrement nouvelle pour la détection et la surveillance des phénomènes extrêmes en temps réel », par des représentants de l'Autriche ;

b) « Surveillance des inondations et évaluation des dégâts en agriculture grâce à la télédétection », par un représentant de la République islamique d'Iran.

30. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport sur les activités menées en 2019 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/1212) ;

b) Note du Secrétariat contenant le rapport sur la Conférence internationale sur les solutions spatiales aux fins de la gestion des catastrophes en Afrique, et sur les défis, applications et partenariats en la matière (A/AC.105/1223).

31. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès qu'avaient permis d'accomplir les activités menées en 2019 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), notamment la Conférence internationale sur les solutions spatiales aux fins de la gestion des catastrophes en Afrique, et sur les défis, applications et partenariats en la matière, tenue à Bonn (Allemagne) du 6 au 8 novembre 2019, ainsi que les services consultatifs et autres services d'appui qui avait continué d'être fournis, par l'intermédiaire de UN-SPIDER, dans le domaine des interventions d'urgence.

32. Le Sous-Comité a noté qu'avec l'appui soutenu de leur réseau de partenaires, des représentants de UN-SPIDER avaient mené les activités suivantes : a) une mission technique consultative au Pérou ; b) des activités de suivi au Cameroun, en Équateur, en Mongolie, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et à Sri Lanka ; et c) une activité d'appui consultatif en Éthiopie. Ces activités avaient permis de répondre à des demandes particulières et de donner suite aux missions techniques consultatives que UN-SPIDER avait menées les années précédentes.

33. Le Sous-Comité a constaté avec satisfaction que la production d'informations d'origine spatiale sur mesure avait permis de renforcer les capacités de pays touchés par des glissements de terrain (Cameroun, Colombie et Guatemala) et de pays confrontés à une activité volcanique (Guatemala et Indonésie).

34. Il a noté que UN-SPIDER avait coorganisé à l'intention des administrateurs de projet deux stages de formation consacrés à l'utilisation de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (Charte internationale « Espace et catastrophes majeures ») ; l'un de ces stages s'était déroulé à Beijing le 10 septembre 2019, l'autre avait eu lieu à Bonn le 5 novembre 2019.

35. Le Sous-Comité a également pris note des activités de promotion prévues par le Bureau des affaires spatiales, représenté par UN-SPIDER, et des partenariats forgés avec des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des États Membres pour continuer à promouvoir l'utilisation d'outils spatiaux et d'informations d'origine spatiale dans le contexte d'initiatives mondiales et régionales, telles que celles associées au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris.

36. Quelques délégations se sont félicitées des activités menées par des États membres du Comité en vue d'accroître la disponibilité des solutions spatiales et leur utilisation pour réduire les risques de catastrophe. Il s'agissait notamment de promouvoir le recours aux données d'urgence fournies par l'observation et la cartographie de la Terre lors de catastrophes naturelles ou technologiques, dans le

cadre de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », du programme Sentinel Asia et du service Copernicus de gestion des urgences. À cet égard, il a été noté que l'Eswatini, le Ghana et la Tunisie avaient adhéré à la Charte, et que UN-SPIDER travaillait avec l'Afrique du Sud, le Costa Rica, le Viet Nam et le Zimbabwe pour leur permettre d'en devenir des utilisateurs autorisés.

37. L'avis a été exprimé que les activités menées par plusieurs États Membres pour faciliter l'accès aux images satellitaires et aux informations d'origine spatiale, que ce soit de façon directe ou par l'intermédiaire de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » ou de Sentinel Asia, avaient permis d'appuyer efficacement les interventions d'urgence engagées après le passage du cyclone Idai au Zimbabwe et après les inondations en Afrique du Sud, au Cameroun et en Iran (République islamique d'). La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que l'action menée pour faire mieux connaître la Charte et le service Copernicus de gestion des urgences contribuait largement à encourager les États à utiliser ces services.

38. L'avis a été exprimé que le fait de donner libre accès aux données essentielles, chaque fois que c'était possible, permettait d'améliorer les produits d'information et les outils d'appui aux décisions qui étaient utilisés pour assurer une réaction rapide en matière de gestion des catastrophes. La délégation qui a exprimé ce point de vue considérait également que cela mettait en évidence l'importance des partenariats régionaux pour aborder les conséquences transfrontalières des catastrophes et trouver des solutions.

39. L'avis a été exprimé que UN-SPIDER devrait renforcer ses programmes d'appui technique dans les pays en développement et bien informer les États Membres et leurs organismes de protection civile au sujet des données et des instruments utiles mis à leur disposition sur son portail de connaissances.

40. L'avis a été exprimé que les activités du programme Sentinel Asia, auquel participaient plus d'une centaine d'organisations de la région Asie-Pacifique et qui avait permis de mener environ 300 observations d'urgence depuis son lancement, en 2006, restaient d'une grande utilité. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que Sentinel Asia contribuait grandement à renforcer la préparation, et donc la résilience, aux situations d'urgence, conformément au Cadre de Sendai.

41. L'avis a été exprimé que la collaboration internationale permettait de mener plus efficacement des travaux de cartographie de crise par satellite, et qu'il convenait d'encourager une gestion multilatérale des catastrophes et des changements climatiques.

42. Quelques délégations étaient d'avis que, dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe, il était nécessaire de consacrer des recherches supplémentaires aux effets néfastes de la météorologie de l'espace sur les infrastructures et les systèmes de communication, afin de mieux comprendre ce phénomène et ses incidences, et que, dans le domaine de la gestion des catastrophes, la coordination entre les institutions et organisations nationales devait être améliorée.

43. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction d'autres activités menées par les États Membres en matière de gestion des catastrophes et de réduction des risques, comme la promotion, avec l'appui de UN-SPIDER, de l'initiative d'accès universel lancée par la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », ainsi que la mise à disposition de portails nationaux et régionaux de données pour la diffusion d'informations en temps quasi réel.

44. Quelques délégations ont estimé que les missions de recherche et de sauvetage s'inscrivaient utilement dans la gestion des catastrophes, de même que l'engagement en faveur de la gestion des catastrophes pris dans la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » par les fournisseurs de données utilisées pour la recherche et le sauvetage. Il a été souligné que les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage et du Système d'aide aux recherches et au sauvetage par satellite permettaient de sauver des milliers de vies chaque année.

45. Le Sous-Comité a pris note des contributions en nature, y compris la mise à disposition d'experts, que des États membres du Comité et des bureaux d'appui régionaux avaient apportées en 2019 aux missions de conseil technique et activités connexes menées par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de UN-SPIDER, ainsi que des efforts qu'ils avaient faits pour partager leur expérience avec d'autres pays.

46. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires versées au Bureau des affaires spatiales et à UN-SPIDER par des États membres, y compris les contributions en espèces versées par l'Allemagne et la Chine, invitant une nouvelle fois d'autres États membres qui le voudraient à accorder aux activités et aux programmes du Bureau, y compris UN-SPIDER, tout l'appui requis, notamment un soutien financier accru, pour lui permettre de mieux répondre aux demandes d'assistance des États Membres et d'exécuter pleinement son plan de travail au cours des années à venir.

XI. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

47. Conformément à la résolution [74/82](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité ».

48. Les représentants de la Belgique, du Brésil, du Costa Rica, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie et de la Suisse ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

49. Le Sous-Comité était saisi de la note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires ([A/AC.105/C.1/L.384](#)).

50. Le Sous-Comité a rappelé que le Comité, à sa soixante-deuxième session, avait décidé qu'un point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » serait régulièrement inscrit à l'ordre du jour des deux sous-comités afin de permettre l'examen de questions transversales [[A/74/20](#), par. 321 h].

51. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction du document [A/AC.105/C.1/L.384](#), qui constituait une base importante pour approfondir la question dans le cadre du plan de travail pluriannuel sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires ([A/73/20](#), par. 382). Il a noté que les propositions faites par les délégations au sujet de futures mesures étaient présentées dans ce document en vue de faciliter les travaux du Comité et de ses sous-comités.

52. Le Sous-Comité a également noté qu'au cours de la présente session, des discussions sur les questions d'organisation et les méthodes de travail s'étaient aussi tenues au sein du Groupe de travail plénier, et que celui-ci avait formulé un certain nombre de recommandations sur la gestion globale du temps.

53. En plus des mesures recommandées par le Groupe de travail plénier, le Sous-Comité a estimé que le Comité et les deux sous-comités devraient examiner de plus près la gouvernance globale et les méthodes de travail au titre du plan de travail pluriannuel correspondant, évoqué ci-dessus au paragraphe 51.

54. Le Sous-Comité s'est félicité des mesures supplémentaires déjà mises en place par le Secrétariat pour la présente session, qui consistaient notamment à publier sur le site Web du Bureau des affaires spatiales, sur la page consacrée à la session, des informations administratives pour aider les délégations à préparer la session ; à inclure les réunions des groupes de travail dans le calendrier indicatif des travaux annexé à l'ordre du jour provisoire annoté ; et à donner la possibilité aux délégations qui le souhaitaient de faire télécharger leurs déclarations sur la page Web de la session.

55. L'avis a été exprimé qu'il faudrait s'intéresser de plus près à la possibilité d'institutionnaliser les échanges de vues électroniques en période intersessions, sur certaines questions inscrites aux ordres du jour du Comité et de ses sous-comités, afin de stimuler les consultations informelles et, ainsi, faciliter l'ensemble des discussions menées en session ainsi que la préparation des sessions par les délégations.

56. Quelques délégations, au sujet des propositions visant à remplacer la pratique du consensus par une procédure de vote, ont considéré qu'il convenait de maintenir la règle du consensus au sein du Comité, car même si le vote pouvait constituer une solution pour se prononcer sur des questions de procédure, il existerait toujours une zone d'incertitude où il est difficile de faire la distinction entre questions de fond et questions de procédure.

57. L'avis a été exprimé, concernant l'examen général du rôle futur et des méthodes de travail du Comité, qu'il était important de préserver la structure et la pertinence de cet organe intergouvernemental pour veiller à ce que le Comité et ses sous-comités, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, restent des plateformes de coopération internationale sans équivalent dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé qu'il était important d'éviter que les attributions d'autres instances intergouvernementales, dans le système des Nations Unies, n'empiètent sur celles du Comité.

58. Conformément au paragraphe 10 de la résolution [74/82](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau sous la présidence de P. Kunhikrishnan (Inde). À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier, qui figure à l'annexe I du présent rapport.
